

© 24 Heures

Souriez, plus de 300 caméras vous filmeront !



MÉTRO M2 – La sécurité et la logistique du nouveau métro seront assurées par un important dispositif de vidéosurveillance. Légal, et surtout indispensable, estime la direction.

Par **VIVIANE MENÉTREY**

Publié le 9 août 2008

Phobiques de l'image, s'abstenir. Avec 250 caméras réparties dans et aux abords des 14 stations de la ligne et 2 par wagon, prendre le nouveau M2 pourrait vous donner de l'urticaire. L'important dispositif mis en place 310 caméras au total est toutefois un mal nécessaire, assure la direction des Transports publics de la région lausannoise (TL).

Car avec un métro entièrement automatique, sans chauffeur et sans personnel dans les stations, comment assurer la sécurité des passagers et gérer les problèmes techniques ? « C'est avant tout l'exploitation même du métro qui est visée, précise Jacques Filippini, responsable de la communication aux TL. L'idée est d'avoir une vision globale de tout ce qui se passe. » Certes, les voyageurs seront filmés en continu. Mais ils ne seront ni observés ni épiés par le personnel du centre de gestion du trafic, chargé de veiller à la bonne marche du métro, poursuit le porte-parole. « Les directives sont très strictes et notre dispositif respecte la loi cantonale sur la protection des données. »

Une loi qui entrera en vigueur au début de l'année prochaine et dont un chapitre porte sur la vidéosurveillance. Les données ne peuvent être conservées plus de 96 heures sauf au cas où elles apporteraient une preuve, et toute installation de caméras doit être signalée. D'accord, mais pourquoi la ville a-t-elle choisi un tel dispositif après la polémique qui a secoué, voici deux ans, la commune de Lutry et ses caméras braquées sur le préau du collège du Grand-Pont ? « Cette décision ne relève pas du politique, explique le municipal des Travaux, Olivier Français. Surveiller le métro est la responsabilité de la société Métro Lausanne-Ouchy SA, propriétaire du M2. » Une société dont la ville est pourtant l'unique actionnaire et où le municipal occupe le poste d'administrateur-délégué.



CORINNE AEBERHARD | À L'ŒIL Deux cent cinquante caméras enregistreront 24 heures sur 24 les allées et venues des passagers dans et aux abords des stations. Soixante autres seront disposées à l'intérieur des wagons du futur métro.

« Un mal nécessaire »

« A priori » opposé à la vidéosurveillance, le conseiller communal popiste Alain Hubler estime que les caméras du M2 sont « un moindre mal » : « Le problème, c'est que la plupart des stations sont souterraines, ce qui augmente la sensation d'insécurité. Les choses auraient été différentes avec un tram ou un métro à l'air libre. » Le métro M1, qui relie le Flon à Renens et dont les stations sont en majorité «à l'air», ne connaît d'ailleurs pas un tel dispositif. « Environ 25 caméras sont installées à divers endroits », explique Jacques Filippini. Mais leur présence n'est, pour l'heure, pas signalée... « Nous le ferons au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des données », assure-t-il.

La direction du M2 prend la sécurité de son métro très au sérieux. Elle vient de conclure un contrat de plus de 330 000 francs par an avec la société de police privée Juggers Sécurité, qui oeuvre déjà dans le M1. Ses agents interviendront aux moments « chauds », comme la nuit, les week-ends ou encore lors de manifestations.